

LYON UNIVERSITAIRE

UNION DES UNIVERSITÉS

Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier

HEBDOMADAIRE, PARAÎSSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : Un An..... 7 fr.
Six Mois..... 4 »

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

ADMINISTRATION et RÉDACTION : Rue Stella, 3, LYON

PRÈS LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Téléphone 15-39 ♦ Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus ♦ Téléphone 15-39

Adresser Lettres et Mandats à M. l'Administrateur
DU "LYON UNIVERSITAIRE"

Adresser les Manuscrits au Secrétaire de la Rédaction

Une Ecole Normale d'Enseignement technique

Dans son projet de budget pour 1912, M. Couyba, ancien ministre du commerce, avait inscrit une amorce de crédit de 5.000 francs pour la création à Paris d'une Ecole normale d'enseignement technique, approuvée à l'unanimité par le Conseil supérieur de cet enseignement, et la Chambre vota ce crédit. Voici maintenant la question posée devant le Sénat, dont la commission du budget s'est prononcée contre le crédit. C'est dire que le principe de la création de l'Ecole normale va être de nouveau discuté, M. Fernand David ayant pris en charge le projet de son prédécesseur.

Le rapporteur du budget du commerce, M. Tournon, ne s'est pas borné à critiquer l'incorporation dans la loi de finances de véritables projets de lois, qui, régulièrement, logiquement, devraient être étudiés à part du budget. Il a émis l'avis qu'on ne pouvait sans inconvénient trancher une controverse qui ne saurait prendre fin qu'après l'étude de l'enseignement technique actuellement pendante devant le Parlement. Au surplus, il s'est indirectement prononcé contre l'Ecole normale, en disant :

« Si des compétences diverses se prononcent nettement pour la substitution de professeurs ayant acquis des qualités purement pédagogiques, au détriment peut-être de leurs connaissances techniques, à des praticiens formés dans nos écoles industrielles régionales, nombreux sont les bons esprits qui pensent que notre commerce et nos industries n'ont rien à gagner à la création d'une nouvelle pépinière officielle de pédagogues qui ne vaudront jamais au point de vue de l'enseignement manuel et professionnel les techniciens connaissant à fond le matériel de l'industrie régionale dont ils doivent enseigner le maniement ».

Voilà donc le principe de la création de l'Ecole normale d'enseignement technique remis sur le tapis.

La question est assez intéressante pour que l'on passe en revue les arguments des partisans et des adversaires de la réforme.

Quel est le régime présent ? Actuellement trois « sections normales » forment pour le professorat technique les élèves-maîtres : l'une est annexée à l'Ecole des hautes études commerciales (elle comptait 6 élèves en 1907, en 1908 et en 1909, 4 en 1910 et 7 en 1911) ; la seconde est annexée à l'Ecole d'arts et métiers de Châlons (elle comptait 8 élèves en 1907, en 1908, en 1909 et en 1910, et 7 en 1911) ; la troisième est établie à l'Ecole pratique du Havre, et elle a toujours compté 4 élèves femmes.

Quel régime nouveau propose-t-on ? Le groupement de tous ces aspirants au professorat dans une seule école normale installée à Paris. Or, les adversaires de cette création fournissent les arguments suivants :

D'abord le faible effectif des élèves-maîtres disséminés actuellement dans les sections normales de Paris, de Châlons et du Havre est loin de justifier l'accroissement de dépenses de près de 150.000 francs proposé au Parlement.

Ensuite qui dit « Ecole normale » dit école-type, devant servir de modèle, de base aux autres. En somme, on veut créer une pédagogie spéciale de l'enseignement technique, on veut dresser un pendant ou une rivale de la maison de la rue d'Ulm, scinder la culture générale des jeunes Français, organiser en face de l'Université une usine jouissant du monopole de la formation des professeurs d'enseignement technique. Et cela est dangereux.

D'ailleurs le besoin d'une telle création ne se fait nullement sentir : est-ce que les élèves-maîtres ne reçoivent pas l'éducation et l'enseignement nécessaires et suffisants dans les sections de Paris, de Châlons et du Havre ?

Au surplus, le ministère du commerce n'apporte qu'une conception vague, vague, il ne fait rien connaître de l'organisation et du fonctionnement de cette école unique. Les sections normales existantes végètent, si l'on s'en rapporte à leur effectif. Mais les commerçants et les industriels, qui sont les principaux intéressés dans la question, les préfèrent à la chimérique « Sorbonne » qu'on leur offre.

Et enfin il serait téméraire et périlleux de trancher par une solution définitive une question qui n'est elle-même qu'une partie du problème général de notre enseignement technique posé devant le Parlement. Ce problème doit être étudié dans son ensemble, et non par fractions : autrement on ne réalisera que des réformes disparates et stériles.

Les partisans de l'Ecole normale, et notamment l'administration du ministère du commerce ont répondu : « bonne ou mauvaise — à tous ces arguments — on invoque, disent-ils, le faible effectif

(34, et non 18, comme a dit M. Tournon) des sections normales pour démontrer l'inutilité d'une concentration onéreuse à Paris des élèves-maîtres présentement disséminés. C'est à tort. Si les sections normales végètent, c'est qu'elles ne répondent pas comme il faudrait aux besoins du commerce et de l'industrie. Comment soutenir qu'un aspirant au professorat trouvera moins d'objets et de sujets d'études pratiques à Paris, où il y a de tout, que dans telle ville de province, où l'on ne rencontre que quelques spécialités ?

Et puis il ne s'agit pas que des aspirants au professorat. Il y a aussi les professeurs des écoles pratiques de commerce et d'industrie. Or croyez-vous que la lecture des revues et des gazettes — même techniques — suffira à un professeur qui croupit à Carpentras ou à Saint-Jean-d'Angély pour qu'il soit vraiment au courant du progrès et de l'évolution industriels et commerciaux ? S'il est une industrie qui évolue c'est bien la mode. Eh bien, est-ce qu'un professeur de coupe, est-ce qu'un dessinateur de costumes, définitivement immobilisés au Havre, peuvent suivre les variations de cette mode ? Au contraire, supposez que ce professeur de Carpentras, ce professeur de Saint-Jean-d'Angély, ou cette maîtresse-coupeuse du Havre soient appelés de temps en temps à venir à Paris pendant quelques jours, quelques semaines ou quelques mois, pour se familiariser avec les nouvelles méthodes, avec les nouveaux goûts, qui oserait prétendre que ces stages, périodiques ou non, ne seront pas d'une réelle utilité pour ceux qui les feront ? Et dès lors l'Ecole normale projetée ne serait-elle pas toute désignée pour hospitaliser et à peu de frais ces stagiaires intermittents ?

L'Université redoute toujours la concurrence sur le terrain de la culture générale. Pourtant il ne s'agit en l'espèce que d'enseignement technique : un domaine bien modeste à côté de l'autre. Et en tout cas, les écoles pratiques du commerce et de l'industrie existent, nul ne songe à les supprimer ; au contraire, il faut donc continuer de leur pourvoir d'un personnel enseignant. Comment recrutera-t-on ce personnel ? Dans les sections normales ? L'effectif de ces sections montre l'insuffisance de cette pépinière : il faut donc trouver autre chose ; d'autant plus que dans les écoles pratiques, on apprend forcément la technique du commerce et de l'industrie, mais on n'apprend pas nécessairement à enseigner. Or il s'agit d'apprendre à enseigner des choses théoriques, tout en s'appuyant constamment sur la pratique. C'est une pédagogie que l'Université ne peut enseigner. Par conséquent il faut créer un organisme qui comble cette lacune. Si le terme d'« Ecole normale » porte ombrage au ministère de l'Instruction publique, à son antique et traditionaliste administration, qu'on le supprime. Qu'on appelle comme on voudra l'établissement à créer : cela n'a qu'une importance secondaire. L'essentiel, c'est que l'idée se réalise.

D'autant plus qu'il n'est point question de réserver l'entrée de l'Ecole normale à une catégorie déterminée de diplômés : au contraire, ses portes seraient grandes ouvertes à tout venant, de l'Université, des écoles pratiques ou d'ailleurs, pourvu qu'il justifiât du savoir et des aptitudes nécessaires.

On prétend que le ministère du commerce n'apporte qu'une conception naïve. Rien de moins exact. S'il le veut, M. Fernand David pourra produire à la tribune un projet précis, soigneusement étudié, arrêté jusque dans ses moindres détails par le service compétent de son administration. Tout y est : et l'emplacement de l'école projetée, et son aménagement intérieur, et le recrutement de son personnel, et le programme de son enseignement, et l'organisation des études, et les prévisions budgétaires à 100 francs près. Ce ne sont pas des nuages, ces précisions.

Les adversaires de l'Ecole normale arguent de la pauvreté d'effectifs des sections normales. Ces sections végètent, mais qui peut leur donner de la vie si non les principaux intéressés, c'est-à-dire les industriels et les commerçants ? Et qui peut mieux promouvoir les intéressés que le ministre du commerce qui lui, est en relation constante avec eux ?

On veut ajourner la question d'une Ecole normale au moment de la discussion générale de la refonte de notre enseignement technique. Pourquoi remettre à demain ce qu'on peut faire aujourd'hui ? D'ailleurs le problème général de l'enseignement technique n'implique aux yeux de personne la disparition des écoles pratiques. C'est donc qu'il faut pourvoir coûte que coûte au recrutement du personnel de ces écoles.

Un ferme partisan de l'Ecole normale du commerce et de l'industrie nous disait hier : « Il faut que le ministère de l'Instruction publique finisse par reconnaître qu'au point de vue de l'enseignement pratique le ministère du commerce

a atteint sa majorité, et par conséquent le droit de s'affranchir de toute tutelle et le devoir de s'émanciper. » Voilà les deux thèses. Au Sénat de choisir.

Fernand MOMMÉJA...

NOS FACULTÉS

Leçon inaugurale du cours de M. le Professeur LESIEUR

Jeudi 21 mars avait lieu à la Faculté de médecine la leçon inaugurale de M. le professeur Lesieur, nouvellement nommé à la chaire de pathologie générale.

Cette première leçon avait attiré une nombreuse affluente d'auditeurs, qui avaient tenu à donner à M. le professeur Lesieur le témoignage public de leur sympathie et de leur dévouement. La plupart des professeurs de la Faculté étaient présents. Nous signalons, sans avoir la prétention d'être complet, les professeurs et agrégés Lacassagne, Riquès, Collet, Nicolas, Courmont, J. Courmont, P. Weil, Regaud, Morel, J. Lépine, Guiraut, Commandeur, Lannois, Pic, Voron, Planchut, Arloing, Thévenot, Pierry, Tixier, Favre, Gayet, Latarjet, Fabre, le directeur et sous-directeur de l'Ecole de santé militaire, etc.

Après avoir exprimé sa reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à son élection, au Conseil de la Faculté, au conseil permanent de l'Instruction publique, au gouvernement de la République, après avoir évoqué le souvenir du regretté Maître disparu, le professeur Arloing, et adressé un témoignage ému et reconnaissant à ses anciens maîtres, les professeurs Weil, Renault, Lépine et particulièrement au Professeur J. Courmont ; le Professeur Lesieur entra dans le vif de son sujet : « La Renaissance de l'humorisme ».

Le Professeur Lesieur parcourut d'abord les différentes données transmises par l'histoire de l'« Humorisme ». Il parla en premier lieu à ses auditeurs de l'« Humorisme galénique ».

« Suivant la prédominance de telle ou telle humeur, les individus jouissent de tempéraments plus ou moins différents ; Suivant que ces humeurs ont une action bonne ou mauvaise, il en résulte pour l'individu la maladie ou la santé. Galien peut être considéré comme le père de cet humorisme. Nous n'en avons évidemment conservé que peu de choses. Après avoir ainsi mis en vedette les débuts de cette science et avoir parcouru les différentes écoles qui jusqu'à nos jours ont défendu ces théories plus ou moins dénuées, le Professeur Lesieur aborda l'histoire de l'« Humorisme moderne ». Cette science diffère évidemment de beaucoup de ces premières données. Ce fut Pasteur qui le premier établit les premières bases vraiment scientifiques de l'Humorisme ; ce fut ensuite le grand mérite de Chauveau, Arloing, de Courmont, Bouchard, Behring, etc., de préciser les idées pasteuriennes et de montrer que le microbe agit non seulement par sa présence, sa pullulation, mais encore par des sécrétions, des poisons solubles.

Ces auteurs, d'ailleurs, par leurs travaux incessants, leur excursion dans la pathologie générale ont puissamment contribué à édifier les bases de ce qui est actuellement l'« Humorisme contemporain ».

Cette science, non pas nouvelle dans ses données, mais remaniée et mise en valeur actuellement par les découvertes chaque jour nouvelles de l'expérimentation, est évidemment appelée à intervenir d'une façon profonde, efficace sans doute, dans la lutte contre la maladie et les infections.

Le Professeur Lesieur insista d'une façon particulière sur la nécessité qu'il y avait d'« observer » ; il rappela la parole de Cl. Bernard qui prétendait « que de faire des généralisations empiriques dans les Facultés de médecine, ce serait dégrader le médecin ». Il est également un mauvais génie contre lequel il convient de se mettre en garde, c'est le « particularisme ou outrance ». Méfions-nous également du « scepticisme ». « Vous entendrez aussi soutenir que tout est en ruine dans l'édifice de la science, parce que cet édifice est en perpétuelle construction. Je sais bien que le doute est un mol oreiller. Mais il y a loin du doute scientifique, du véritable et sain esprit critique ».

Les nombreux auditeurs, par leurs applaudissements répétés, prouvèrent au professeur Lesieur tout l'intérêt et tout le plaisir qu'ils avaient eu à l'écouter.

J. P.

Promotion universitaire

Sont promus : De la 2^e à la 1^{re} classe, M. Cohendy, professeur à la Faculté de droit (choix) ; de la 4^e à la 3^e classe, M. Lévy, professeur à la Faculté de droit (ancienneté) ; de la 2^e à la 1^{re} classe, M. Testut, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie (choix) ; de la 4^e à la 3^e classe, M. Roque, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie (choix) ; M. Rollet, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie (ancienneté) ; M. Nicolas, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie (choix) ; M. Fabre, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie (ancienneté) ; de la 2^e à la 1^{re} classe, M. Barbier, professeur à la Faculté des sciences (ancienneté) ; M. Depéret, professeur à la Faculté des sciences (choix) ; de la 4^e à la 3^e classe, M. Levasseur, professeur à la Faculté des sciences (ancienneté) ; de la 2^e à la 1^{re} classe, M. Bertrand, professeur à la Faculté des lettres (ancienneté) ; de la 4^e à la 3^e classe, M. Chomas, professeur à la Faculté des lettres (ancienneté) ; de la 3^e à la 2^e classe, M. Couturier, maître de conférences à la Faculté des sciences (ancienneté) ; de la 4^e à la 3^e classe, M. Chovet, maître de conférences à la Faculté des sciences (ancienneté) ; de la 4^e à la 3^e classe, M. Watz, chargé des fonctions de maître de conférences à la Faculté des lettres (ancienneté).

macie (ancienneté) ; M. Nicolas, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie (choix) ; M. Fabre, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie (ancienneté) ; de la 2^e à la 1^{re} classe, M. Barbier, professeur à la Faculté des sciences (ancienneté) ; M. Depéret, professeur à la Faculté des sciences (choix) ; de la 4^e à la 3^e classe, M. Levasseur, professeur à la Faculté des sciences (ancienneté) ; de la 2^e à la 1^{re} classe, M. Bertrand, professeur à la Faculté des lettres (ancienneté) ; de la 4^e à la 3^e classe, M. Chomas, professeur à la Faculté des lettres (ancienneté) ; de la 3^e à la 2^e classe, M. Couturier, maître de conférences à la Faculté des sciences (ancienneté) ; de la 4^e à la 3^e classe, M. Chovet, maître de conférences à la Faculté des sciences (ancienneté) ; de la 4^e à la 3^e classe, M. Watz, chargé des fonctions de maître de conférences à la Faculté des lettres (ancienneté).

Professeurs lyonnais à Athènes

MM. Hugoumey et Depéret, doyens des Facultés de médecine et des sciences, délégués par l'Université lyonnaise pour faire devant le grand public et les étudiants athéniens une série de conférences, ont été accueillis en Grèce de la façon la plus cordiale et la plus flatteuse. Complés de prévenances par le Conseil de l'Université d'Athènes et les notabilités de la ville, acclamés par les étudiants honorés d'audiences par le roi des Hellènes, les ministres et les hauts fonctionnaires, efficacement secondés par le ministre de France et la colonie française, nos compatriotes ont commencé leur enseignement temporaire sous les plus favorables auspices. Cela nous donne lieu d'espérer que leur mission aura un plein succès et contribuera à resserrer pour le bien de notre ville et de notre Université les liens qui existent déjà entre Lyon et la Grèce.

Faculté des lettres

Le cours public de M. Maurice Mignon sur les *Principaux types de la Comédie italienne sous la Renaissance*, qui s'est terminé le vendredi 15 mars sera remplacé, à partir du vendredi 26 avril, à la même heure (3 heures et quart), par une conférence pratique de langue italienne destinée non seulement aux étudiants d'Italien, mais à tous les étudiants désireux d'acquiescer une connaissance suffisante de cet idiome pour pouvoir lire les documents et les ouvrages de difficulté moyenne.

Le Certificat d'Etudes primaires

I
La Commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de loi relatif au certificat d'études primaires, adopté par la Chambre des députés, s'est prononcée à l'unanimité contre toute modification à la loi du 11 janvier 1910, qui exige des candidats l'âge minimum de douze ans, avant le premier jour du mois où ils subissent l'examen.

Il s'agissait, suivant le vote de la Chambre des députés, d'autoriser les candidats à se présenter s'ils atteignent l'âge de douze ans avant le premier octobre. Comme les examens ont ordinairement lieu en juin ou juillet, on voit que le différend ne porte que sur quelques mois.

L'un des membres de la Commission sénatoriale a même demandé que l'âge fût reculé à treize ans, et plusieurs membres sont allés jusqu'à proposer la suppression pure et simple du certificat d'études.

En reculant l'âge à treize ans, on compte, dit-on, pouvoir organiser un vrai cours supérieur dans toutes les écoles primaires et relever sérieusement le niveau de l'examen final.

Mais pour former un cours supérieur, il faut des élèves. Où les prendrons-nous ? Est-il bien sûr que la fixation de l'âge à treize ans suffise pour assurer la fréquentation ? N'arrivera-t-il pas, au contraire, que les parents n'enlèvent au certificat d'études, plutôt que de se priver, pendant la belle saison, du travail de leurs enfants déjà grands ; et ne verrons-nous pas baisser sensiblement le nombre des candidats, sans que la durée de la scolarité ait été augmentée d'une seule journée ?

Il est à remarquer que la question du certificat d'études est l'objet d'appréciations aussi nombreuses que variées — je ne dis pas fantaisistes ; — mais il est bien rare que ces appréciations soient basées sur des faits et que l'on apporte, à l'appui d'une affirmation, des documents qui la justifient pleinement.

Ainsi, pour n'examiner tout d'abord que la question d'âge, qui donc a compté combien de candidats se présentent actuellement de onze à douze ans ? Puis qui a compté parmi ces jeunes candidats combien quittaient définitivement l'école immédiatement après l'examen, et combien, au contraire, continuaient à s'instruire, soit dans la même école, soit au cours complémentaire ou à l'école primaire supérieure, soit au collège ou au lycée ?

On aurait peut-être constaté que la proportion des candidats au-dessous de douze ans n'était pas énorme, et que parmi eux le plus grand nombre continuait à fréquenter une école, ce qui

écartait tout danger d'une désertion prématurée.

Peut-être aurait-on constaté aussi que ces élèves, plus avancés que leurs camarades, étaient mieux doués ou qu'ils avaient beaucoup plus régulièrement fréquenté, et que leur assiduité à l'école ou leurs heureuses dispositions ne semblaient pas des motifs suffisants pour leur faire « marquer le pas » et pour les forcer à attendre les retardataires, alors qu'on accorde des dispenses d'âge pour tous les autres examens.

D'ailleurs, normalement, l'enfant d'intelligence moyenne qui fréquente à peu près régulièrement l'école, arrive dès l'âge de onze ans, sans à coup, sans surmenage, à la fin du programme du cours moyen qui est précisément le programme du certificat d'études. Les instructions ministérielles disent, en effet, que les élèves des écoles primaires sont répartis de la manière suivante :

Classe enfantine ou cours préparatoire, de 5 à 7 ans ;
Cours élémentaire, de 7 à 9 ans ;
Cours moyen, de 9 à 11 ans ;
Cours supérieur, de 11 à 13 ans.

L'établissement des programmes et la fixation de l'âge pour le certificat d'études concordent donc de la façon la plus convenable.

Mais c'était bien trop de logique ! Aussi voyez ce qui arrive avec les modifications de détail qu'on présente comme des améliorations :

1^o Les élèves de 11 à 13 ans, c'est-à-dire les candidats au certificat d'études, devront suivre le programme du « cours supérieur » ; mais c'est sur le programme du « cours moyen » qu'ils subiront l'examen.

2^o Comme les écoliers qui ont l'intention de concourir pour les bourses d'enseignement primaire supérieur (l'âge pour ces concours est fixé au 1^{er} octobre) doivent être pourvus du certificat d'études, ils devront subir la même année l'examen des bourses (programme du « cours supérieur ») et l'examen du certificat d'études (programme du « cours moyen »).

3^o Quelle sera la situation des enfants nés en juin, juillet, août et septembre ? Ils ne pourront se présenter au certificat d'études (programme du « cours moyen ») qu'à l'âge de treize ans, et alors les concours pour les bourses porteront sur le programme de la première année d'enseignement primaire supérieur.

Est-ce que toutes ces considérations ne méritent pas réflexion ?

LE VIEUX MAÎTRE.

REVUE DES COURS PUBLICS

La science financière à la Faculté de Droit

M. Emile Bouvier, professeur à la Faculté de Droit, a continué lundi 18 mars dernier, ses études sur le budget départemental. Il a parlé des dépenses pour l'assistance médicale gratuite, et il a exposé, à cette occasion, l'organisation complète du service départemental d'assistance créé par la loi du 15 juillet 1893.

C'est là, en effet, un service essentiellement départemental. C'est le département qui est le centre, le pivot de tout ce service, dont le caractère social est évident. La loi de 1893 a été la réalisation tardive, à plus d'un siècle de distance, des promesses faites par les lois de la Révolution, qui avaient posé le principe d'une « dette sacrée », mais en avaient ajourné l'accomplissement. Aujourd'hui, c'est chose faite.

Le professeur Bouvier a examiné successivement l'organisation administrative et l'organisation financière du service de l'Assistance médicale gratuite. Dans la première partie, il a insisté spécialement sur le domicile de secours requis pour les assistés. Dans la seconde partie, il a indiqué les ressources et les dépenses concernant l'Assistance médicale. C'est à ce point de vue qu'apparaît tout particulièrement le caractère départemental du service. Les ressources qui y sont affectées viennent, non seulement du département, mais des communes, de l'Etat, des fondations qui s'y rapportent, et aussi de sociétés, associations, corporations, etc. Or, toutes ces ressources sont centralisées dans le budget départemental. De même les dépenses sont à la charge du département, des communes, de l'Etat, etc., mais elles passent, elles aussi, par le budget départemental. Le Conseil général doit s'occuper des uns et des autres. Il en résulte que, dans le budget de chaque département, on trouve le montant total des recettes et des dépenses de l'Assistance médicale gratuite, mais ce serait une grosse erreur de croire que toutes sont à la charge du département où lui profitent. Ainsi ce total peut être de 300.000 francs par exemple pour tel département ; mais comme il reçoit des subventions des communes, de l'Etat, des fondations, associations, etc., et même quelquefois des particuliers, il est possible que le département n'ait finalement à supporter que 50 ou 60.000 francs de dépenses sur 300.000 francs.

M. Bouvier a terminé en montrant l'importance de ce service et par conséquent de la loi du 15 juillet 1893. Cette loi est une de celles qui ont contribué

à augmenter le rôle du département, non seulement en matière administrative et financière, mais aussi en matière sociale. Il était donc intéressant d'en parler.

— Le prochain cours du professeur Bouvier aura lieu après Pâques. Nous l'annoncerons en temps utile. Le sujet traité comportera les autres services d'assistance à la charge du département.

CONFÉRENCE SUR DANTE

« Dante » est un de ces sujets qu'on n'aborde qu'avec une sorte de terreur : il y faut cette « religion » au sens premier du mot, par quoi les anciens entendaient « le scrupule pieux ». M. Ed. Herriot, appelé à traiter ce sujet à la Société des auditions littéraires de l'Hôtel de la Chanson, a eu à la fois cette terreur et ce scrupule : et c'est pourquoi il a parlé de Dante en termes admirables.

Il s'est d'abord placé sous l'égide de nos romantiques, qui ont senti toute la grandeur de Dante, alors que nos philosophes du XVIII^e siècle se moquaient de lui, le trouvant trop obscur pour cette époque de « lumières », et trop orthodoxe pour ce temps où régnait la raison. M. Herriot, vers la fin de sa conférence, a rappelé à ce propos une lettre fort malicieuse de Voltaire à un jésuite, où il s'étonne, ayant un *Arioste* et un *Dante* dans sa bibliothèque, qu'on lui prenne toujours l'*Arioste* et qu'on lui laisse toujours le *Dante*. Etonnement factice. On voit, à l'article *Dante*, du *Dictionnaire philosophique*, comment Voltaire appréciait la *Divine Comédie*, qu'il trouvait écrite « dans un goût bizarre » et qu'il traitait tout net de « salmigondis ».

M. Herriot raconte ensuite la vie de Dante, sans s'arrêter aux détails qui n'intéressent que les érudits ; et, en insistant sur l'état politique et social de l'Italie, au Moyen-Age, sur les dissensions florentines, sur la papauté et sur l'Empire, il donne, avec des mots pleins de couleur et de sens, une idée lumineuse de l'époque où vivait Dante, et dont la connaissance est nécessaire à l'interprétation de son génie.

Comment parler de l'œuvre de Dante en moins d'une heure ? M. Herriot prend le seul parti qu'on puisse prendre : en dégager l'essentiel, ne relever que les qualités prépondérantes, celles qui informent toute l'œuvre. Sans oublier de caractériser par quelques paroles définitives ce qu'on appelle les *Opere minori*, la *Vie nouvelle*, le *Banquet*, le *De vulgari eloquentia*. M. Herriot en vient tout droit à la *Divine Comédie*. Et il faut admirer ici avec quelle sûreté de goût, avec quelle netteté de jugement, il retient, de cette œuvre gigantesque, ce qui en fait encore aujourd'hui l'intérêt et la beauté : la passion qui l'anime comme d'un frémissement de vie toujours jeune, et ce lyrisme qui la soutient dans toutes ses parties, et lui conserve une fraîcheur éternelle.

Je voudrais pouvoir reproduire les paroles de M. Herriot sur Dante homme politique, ou mieux *partisan*, gueffe et gibelin aussi ardent, se tournant vers l'empire lorsqu'il n'a plus d'espoir en la papauté, orthodoxe au point de sembler hérétique, dans son désir de laver l'Eglise de ses taches et de la ramener à la pureté évangélique, ne haïssant que parce qu'il aime — apôtre qui mandait par désespoir de ne pouvoir bénir. M. Herriot voit bien que Dante, placé au centre de son époque divine, la remplit de ses idées et de ses sentiments, de ses colères et de ses rançunes, de ses aspirations et de ses rêves ; il montre avec évidence qu'il faut reconnaître un poète tout personnel dans cette œuvre hérissée de science théologique et littéralement bourrée de toute la « doctrine » du Moyen-Age.

Quant aux qualités de forme, déjà si parfaites dans un poème qui est aux origines de la littérature italienne, c'est miracle de voir avec quelle adresse M. Herriot a su les faire apprécier sans se servir de la langue, — qui serait d'ailleurs restée lettre morte pour l'auditoire. — Au moyen de quelques exemples choisis avec un goût supérieur et lus avec un art consommé, M. Herriot a mis en relief ces qualités de description qui sont peut-être les plus étonnantes, par la plasticité et par l'ingénuité du style, chez un primitif tel que Dante.

La conférence de M. Herriot, égayée par instants d'allusions piquantes et spirituelles, a produit sur le bel auditoire qui l'écoutait une impression profonde, et comme une sorte de stupeur d'admiration : c'est que M. Herriot mettait toute son âme à traiter un sujet où il était aussi compétent que qui que ce soit, si la beauté, partout où elle se trouve doit être sensible à tous les esprits éclairés.

Il faut remercier vivement M. Camille Roy, directeur de la *Chanson*, de nous procurer des soirées aussi riches d'art et de culture ; les joies intellectuelles se font aujourd'hui de plus en plus rares ;

on compte les heures réconfortantes où la magie du talent nous élève au-dessus des misères quotidiennes : nous n'aurons jamais assez de reconnaissance envers l'homme qui, avec un tel don de la parole et de soi-même, sait nous le procurer.

La Réorganisation des Caisses des Ecoles

Le Sénat, dans la récente discussion du budget, avait disjoints de la loi de finances l'article 68, qui stipulait qu'une loi déterminerait avant le 1^{er} janvier 1913 les conditions où l'Etat et les communes devaient subventionner les caisses des écoles. Hier, à la Chambre, M. Guist'hau ministre de l'instruction publique, s'est prononcé en faveur de cette disjonction ; il a ajouté qu'il prenait l'engagement de déposer à ce sujet un projet spécial, qui compléterait les trois projets de lois dont nous avons publié le texte, relatifs à la fréquentation de l'école, au contrôle de l'enseignement privé, à la défense de l'école publique.

Déjà le ministre vient d'instituer une commission chargée d'étudier le fonctionnement actuel de la caisse des écoles. Cette commission, dont il est réservé la présidence, et dont le vice-président sera M. Gasquet, directeur de l'enseignement primaire, compte, à côté de M. Gobron, chef de bureau au ministère de l'instruction publique, du directeur des finances : M. Privat-Deschanel, directeur général de la comptabilité publique, et M. Célery, inspecteur des finances, et des représentants du ministère de l'intérieur : M. Maringer, directeur de l'administration départementale et communale, et M. Bellin, chef adjoint du cabinet du ministre, hier encore chef adjoint du cabinet du ministre de l'instruction publique.

Pourquoi la constitution de cette commission, et quel est le sens de la réorganisation projetée ?

Dans « l'exposé des motifs » qui précède son projet de loi sur l'obligation scolaire, M. Guist'hau signale, parmi les causes qui font obstacle à la fréquentation de l'école, celle trop fréquente de l'indigence des parents.

Or ce fut précisément cette même pensée qui en 1867, voici quarante-cinq ans, fit instituer les caisses des écoles. « Bien souvent, disait le rapporteur de la commission, l'ouvrier est tenté de chercher dans le produit du travail de son enfant un supplément de ressources pour la famille. La caisse des écoles fournit aux écoliers pauvres les livres, le papier, les plumes, etc. ; elle distribue des secours en aliments, en vêtements, en chaussures ; quelquefois même, en cas d'accident ou de maladie, elle délivre des secours en argent. » Et le rapporteur ajoutait : « La caisse des écoles est une pensée bienveillante et charitable. Elle a pour but de venir en aide aux enfants pauvres des écoles communales. »

Des écoles communales, disait-on, dès 1867 : le bienfait de cette institution officielle n'a jamais été étendu aux écoles privées.

Mais pour retrouver l'origine de nos caisses des écoles, il faut remonter au-delà du second Empire. La première fut fondée en 1849, dans l'ancien troisième arrondissement « sous le patronage de la garde nationale ». On en dit l'idée à un honorable commerçant, dont il convient de rappeler le nom au milieu des polémiques actuelles, M. Barreswil. Plusieurs caisses des écoles se fondèrent alors à Paris, et elles fonctionnaient avec un remarquable succès, lorsque la loi du 16 avril 1867 vint, nous l'avons dit, leur donner une reconnaissance officielle.

Mais leur création restait purement facultative. L'article 15 stipulait en effet : « Une délibération du conseil municipal, approuvée par le préfet, peut créer, dans toute commune, une caisse des écoles destinée à encourager et à faciliter la fréquentation de l'école par des récompenses aux élèves assidus et par des secours aux élèves indigents. » Facultative, la nouvelle création n'avait que d'infériorités : cotisations volontaires et subventions — également facultatives — de la commune, du département ou de l'Etat. La loi du 28 mars 1882, qui rendait obligatoire l'enseignement primaire, rendit également obligatoire l'organisation des caisses des écoles, et pour les communes pauvres, la

subvention de l'Etat. Voici le texte (article 17) : « La caisse des écoles, instituée par l'article 15 de la loi du 10 avril 1867, sera établie dans toutes les communes ». Dans les communes subventionnées, dont le centime n'excède pas 30 francs, la caisse « aura droit », sur le crédit ouvert pour cet effet au ministère de l'instruction publique, à une subvention au moins égale au montant des subventions communales. »

La situation était donc des plus nettes : chaque commune devait avoir sa caisse des écoles ; l'Etat devait subventionner les communes pauvres. L'Etat ne remplissait point cette obligation. Aucun crédit ne fut ouvert au budget du ministère de l'instruction publique. Toutes les communes n'instituèrent point une caisse des écoles, et dans un très grand nombre de communes pauvres, des caisses des écoles, fondées sur la loi de l'article 17, périrent et disparurent. Que fit alors l'Etat ? Il déclara son propre engagement, il ne maintint l'obligation que pour les communes. L'article 54 de la loi de finances du 19 juillet 1889 le déclarait sans ambiguë : « Sont et demeurent abrogés... le deuxième paragraphe de l'article 17 de la loi du 28 mars 1882. »

Le premier paragraphe ne fut pas abrogé. Mais on n'en tint plus compte. On ne pouvait plus en tenir compte. La contribution financière de l'Etat, redevenue facultative, fut de plus en plus insuffisante. Aujourd'hui, une modeste somme — 120.000 francs au total — est répartie par le ministre de l'instruction publique aux caisses des écoles de l'instruction publique, sur la proposition des préfets. Dans les grandes villes, grâce à l'effort continu des administrateurs, à des quêtes, à des concerts, il est encore possible de faire face tant bien que mal à des dépenses sans cesse grandissantes. Mais, dans trop de communes, les caisses des écoles ont cessé de remplir efficacement leur objet, qui était depuis 1867 « d'encourager et de faciliter la fréquentation de l'école par des récompenses aux élèves indigents ».

Or, voici que la fréquentation scolaire est de nouveau en question, qu'il est devenu nécessaire de tenter un effort nouveau pour l'encourager et la faciliter, et que, pour cet objet, on songe à donner aux élèves indigents des secours plus efficaces. Ce moyen, on l'a vu justement dans une restauration des caisses des écoles.

C'est cette restauration qui constitue tout le programme de la nouvelle commission. Dans quel esprit le ministre de l'instruction publique l'a-t-il réunie ? Nous avons pour nous renseigner sur ce point les déclarations que M. Guist'hau a faites à un rédacteur du « Temps ».

« Le ministre n'est point d'avis de fonder cette renaissance des caisses des écoles sur une contribution obligatoire des communes. Il voit dans la proposition qui a été faite d'obliger les communes à inscrire dans leur budget un crédit (tant par tête d'écolier, par exemple) pour la caisse des écoles, des inconvénients d'ordres divers, et que voici. »

Dans l'état actuel de nos mœurs, nous sommes tous d'accord pour reconnaître que lorsqu'il s'agit de bienfaisance, il ne saurait être question de faire intervenir nos divergences d'opinion politique ou autre. Si c'était la commune qui alimentât la caisse des écoles obligatoirement, avec les deniers de tous les contribuables, pourrait-on lui interdire, en vérité, de faire bénéficier de ces fonds tous les écoliers indigents, quelle que soit l'école qu'ils fréquentent ? Pourrait-on lui interdire la libre disposition de son argent ? Et c'est pourquoi M. Guist'hau estime qu'il serait prudent pour éviter de nouvelles difficultés, de demander à l'Etat de remplir l'engagement qu'il n'a pas tenu, et de faire pour les caisses de ses écoles les sacrifices devenus nécessaires.

La contribution obligatoire de la commune, d'autre part, mettrait plus encore la caisse des écoles sous la dépendance du maire et du conseil municipal. Si les administrateurs déclarent systématiquement et par esprit de parti, que dans l'école publique il n'y a pas d'enfant indigent, comment sera-t-il possible de les forcer à faire malgré eux une dépense qui serait cependant nécessaire ? Là où la caisse des écoles, par contre, sera entourée des bonnes volontés capables d'assurer son fonctionnement, ne sera-t-il pas à craindre que le mode d'assistance soit uniforme, pratiqué d'après

une formule unique, et ne perde ainsi beaucoup de son efficacité. M. Guist'hau voudrait que tous les moyens fussent employés pour faciliter la fréquentation de l'école. Il ne s'agit point de donner du pain, des souliers. En Auvergne, par exemple, dans des pays montagneux, un des obstacles à la fréquentation de l'école est souvent son éloignement, le manque de communications ; les voitures coûtent, les écoliers ne peuvent les prendre : pourquoi les caisses des écoles n'organiseraient-elles pas, sous une forme à étudier, la création de petits internats, dont la forme pourrait être des plus variées ? Ici, on utiliserait un petit hôtel qui ne fait pas d'affaires l'hiver ; là, on s'adresserait à un particulier qui disposerait d'un local suffisant ; ailleurs, ce serait dans l'école même qu'on s'ingénierait à loger les petits montagnards. Déjà, dans des régions reculées, des écoliers reçoivent chez des braves gens qui logent à proximité de l'école la soupe et le logis pour quatre francs par mois. Voici des exemples, des cas où il serait nécessaire de varier les formes de l'assistance scolaire.

En cette matière, insiste M. Guist'hau, il ne faut pas de formule administrative rigide. Il faut, d'autre part, dans les grandes villes, laisser vivre, encourager tous ces organismes utiles qui se sont créés autour de l'école publique, comités de patronage, dames visiteuses, etc. Imposerez-vous à la commune une contribution obligatoire pour la caisse des écoles ? Bien des municipalités en profiteront pour se borner au minimum légal que vous leur imposerez et supprimeront toute subvention volontaire aux œuvres qui favorisent l'école publique. Mieux vaut donc, pour éviter ces difficultés et ces inconvénients, que ce soit l'Etat qui subventionne. Son effort financier, on peut l'évaluer à quelques millions, mais ces millions, il sera libre d'en disposer au mieux des intérêts de l'école. Dans chaque département, le préfet, d'accord avec l'inspecteur d'académie, réunirait une commission qui serait chargée de choisir les modes d'assistance scolaire les mieux appropriés, dans ce département à l'objet que nous nous proposons : faciliter la fréquentation scolaire.

Tels sont les points principaux du programme qui va être soumis à la nouvelle commission.

Ligue Française d'Enseignement

Comité des dames lyonnaises

Le comité des Dames lyonnaises donnait dimanche dernier sa fête annuelle, dans le grand amphithéâtre du Palais des Arts. Malgré un temps détestable, un public nombreux emplissait la salle devenue trop petite.

Cette fête avait lieu sous la présidence effective de M. Chazette, conseiller municipal, entouré de M. Gorjus, adjoint au maire ; Lamourette, inspecteur d'Académie ; Jossier, inspecteur primaire ; Bador, le dévoué président de la Fédération des « Petites A » ; Gaillard, directeur du Muséum ; Dr Jarrirot, Vermorel, etc.

Entre deux parties d'un concert fort bien exécuté, M. Chazette présentait — s'il en était besoin — le conférencier M. Justin Godart.

M. Justin Godart traita avec talent un sujet dont il s'est fait dans notre région un vaillant défenseur, celui de nos « vieilles traditions lyonnaises », où il résume par l'évocation de Laurent Mourguet, notre caractère de bon de qualité précieuse : le goût, l'amour du travail, l'ardeur à la besogne, la patience, qui caractérisaient autrefois les ouvriers de l'industrie du tissage, des étoffes de soie, d'argent et d'or.

M. Godart se livra à une intéressante étude sur « Guignol », son ménage avec sa gentille « Madelon » et sur « Gnafron », bijoutier du genou. Voilà évoqués, dit-il, nos vieux types lyonnais, nous devons conserver leur souvenir.

M. Justin Godart donna rendez-vous à tous pour la prochaine inauguration du 21 avril du monument à Laurent Mourguet, érigé par la ville de Lyon et ses admirateurs, qui aura lieu sur l'avenue du Doyenné, glorifiant son œuvre de bon Lyonnais, et par conséquent, de bon Français.

M. Bador profita de l'occasion qui lui est offerte pour attirer l'attention des pouvoirs publics et particulièrement celle de M. Justin Godart, sur les tribunaux pour l'enfance en France et sur l'œuvre

des refuges et d'éducation à créer principalement à Lyon.

M. Chazette leva la séance en faisant un appel vibrant au dévouement de toutes les mères de famille en faveur de l'œuvre si remarquablement utile de la Ligue française de l'enseignement.

Pour terminer, remercions le comité des Dames lyonnaises de la réussite de cette fête, sa dévouée présidente, ses collaboratrices, Mmes Martin, Dargen, ainsi que son aimable et infatigable secrétaire, Mlle Detour.

Société Astronomique du Rhône

Samedi 30 mars 1912, à 8 heures et quart du soir, au siège de la Société, 44, rue de Condé, une très intéressante conférence aura lieu par M. Guillaume, astronome, qui parlera du Soleil avec des projections lumineuses.

PROGRAMME DES OBSERVATIONS A FAIRE PENDANT L'ECLIPSE DU 17 AVRIL 1912.

Toutes les observations devront être envoyées avant le 1^{er} mai à M. Isidore Bay, fondateur de la Société astronomique du Rhône, avenue Berthelot, 8, Lyon, pour être classées et réunies en une brochure qui sera offerte à tous les observateurs.

I. — Observations à faire à l'œil nu

1. Disposer un objet au soleil, de façon à bien apercevoir son ombre et sa pénombre. Pendant l'éclipse, la pénombre disparaît-elle et quand reparaît-elle ? 2. Etudier la variation de la lumière du jour pendant l'éclipse. (On ne remarque un affaiblissement notable que lorsque la lune a couvert environ les trois quarts du disque solaire). Pour cela, tirer une série de photographies d'un même objet, de préférence un bouquet de fleurs ou un spectre peint. Toutes ces photographies seront faites avec le même temps de pose, révélées dans le même bain pendant le même temps et traitées toutes de la même façon. Leur comparaison donnera des renseignements sur la variation de lumière pendant l'éclipse.

3. Mesurer l'éclat de la lumière par la distance maxima à laquelle on pourra lire sans fatigue un journal imprimé en caractères petits ou moyens.

4. Préparer un spectre solaire peint sur carton et noter dans quel ordre les couleurs deviendront impossibles à identifier.

5. Quelle est la teinte de l'atmosphère, des nuages et des objets terrestres pendant la plus grande phase de l'éclipse ? 6. Se placer sur une hauteur et essayer d'apercevoir l'ombre de la lune balayant l'atmosphère et la terre.

7. Voir-on des ombres mobiles, des ombres volantes, des ondulations sur le sol et sur les murs ? (phénomènes dus aux mouvements de l'air).

8. Quels sont les astres que vous pouvez apercevoir à l'œil nu pendant l'éclipse ? 9. Voyez-vous des cercles colorés concentriques au Soleil ?

10. On aura préparé à l'avance une série de cercles sur un papier et l'on dessinera les différentes phases de l'éclipse (on fera au moins dix à douze dessins).

11. Voir-on à l'œil nu la couronne et des protubérances ? A quel moment les voit-on ? Dessiner avec soin ce qu'on voit et noter les couleurs. Voir-on des aigrettes brillantes ? 12. Effets observés sur les animaux.

II. — Observations à faire avec une petite lunette

1. La lune est-elle visible avant et après l'éclipse ? 2. Occultations des taches solaires. Voir-on un ligament noir former un pont entre la lune et la tache ?

3. Coloration du disque lunaire. Voir-on la lumière cendrée ? Voir-on des détails sur la lune ? 4. Forme des cornes du croissant solaire. Y a-t-il des déformations ? Voyez-vous des montagnes lunaires ciseler le bord de la lune ?

5. Dessins des protubérances de la couronne. N. B. — Ces observations indiquées ne sont qu'à titre d'exemples et les personnes qui en auront fait d'autres devront également les communiquer.

Données de l'éclipse à Lyon : Commencement : 10 h. 47 m. 30 s. ; plus grande phase : 12 h. 10 m. 21 s. ; fin : 13 h. 33 m. 54 s. ; fraction du soleil éclipée : 0,897.

LES LIVRES

NOVALIS, par Henri Lichtenberg, professeur à la Sorbonne, 1 vol. in-16 de la collection *Les Grands Ecrivains étrangers*. Prix : 2 fr. 50. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI).

Novalis n'est pas seulement une personnalité d'une originalité saisissante et dont le « cas » particulier présente un intérêt psychologique de premier ordre. Il est en même temps un homme « représentatif » au premier chef. Il est une des plus belles figures du mysticisme allemand. Il forme le trait d'union entre les mystiques du passé germanique chrétien et les grands inspirés de l'Allemagne moderne, les Wagner ou les Nietzsche. *Offertingsen* annonce *Parsifal* ou *Zarathustra*.

Il est, d'autre part, l'un des représentants typiques du romantisme allemand, une nature complexe qui, comme les grands romantiques, unit en une synthèse hardie les éléments les plus disparates en apparence. M. Lichtenberg étudie dans ce livre la vie et l'œuvre de Novalis ; il décrit la genèse de sa personnalité, analyse les sources de sa pensée, résume son système philosophique et religieux, explique le symbolisme de ses poèmes logiques ou de ses poèmes lyriques ou de ses romans idéalistes. Bref, l'effort de faire revivre sous tous les aspects, avec une impartialité de jugement qui n'exclut pas la plus chaude sympathie, une des figures les plus séduisantes et les plus harmonieuses, dans sa noblesse et sa simplicité ingénue, de toute la littérature allemande.

CAVEAU LYONNAIS

La solennité de distribution des récompenses aux lauréats du concours de chansons aura lieu sous la présidence de M. Camille Roy, ce soir vendredi, à 8 heures et demie du soir, à l'Hôtel de la Chanson, rue Montesquieu.

Le rapport sera présenté par M. Georges Rollin. Les lectures seront faites par Mlle Suzette Guillaud et par M. Charles Corand.

Société d'Anthropologie

La séance ordinaire de la Société d'anthropologie et de biologie de Lyon aura lieu samedi 30 mars 1912, à 5 heures du soir, dans le local de la Société de Géographie, 6, rue de l'Hôpital.

Ordre du jour : avis et communications du bureau ; présentations diverses. — 1^o La Géographie, par M. le docteur L. Mayet ; 2^o Un nouveau cas de nanisme en Tunisie, par M. le docteur Broc ; 3^o Recherches anthropométriques sur 941 femmes berbères, par MM. Bertholon et Chantre ; 4^o Les sikks Pendjab, par M. Ernest Chantre. On dinera après la séance.

BAL DES ETUDIANTS

Le bal des étudiants a obtenu un succès habituel. Malgré la pluie d'été, le public ne s'était pas ralenti. Une foule immense, bariolée, du plus pittoresque effet, emplissait le grand foyer et la salle du théâtre, transformée pour la circonstance. Les compétitions pour les différents prix furent nombreuses, et le jury eut fort à faire pour remplir sa tâche. Un petit regret pourtant : pourquoi n'aurait-on pas conservé la vieille tradition qui réservait à nos actrices, choyées du public, le soin de tenir les différents comptoirs ? Quoi qu'il en soit, la recette a dû être abondante et chacun se retirera un peu las, mais heureux de sa soirée.

Félicitons donc la commission, composée de MM. Perrenot, président ; Belmont, vice-président ; Durand, trésorier ; Burton, secrétaire ; Chevreton, tomboliste ; Meissier, trésorier adjoint ; Pretet, secrétaire adjoint, etc.

SERATE ITALIANE

La conférence que M. Maurice Mignon, professeur au Lycée et à la Faculté des lettres, devait faire sur le *Negromante* de l'Arioste, est remise à la dernière semaine d'avril.

On sait que les membres de la Société doivent représenter cette comédie, non pas dans le texte original, mais dans un remaniement en trois actes fait par M. Maurice Mignon, qui y a ajouté deux prologues entièrement nouveaux, l'un écrit sur les rimes de l'Arioste et adapté à la représentation lyonnaise du *Negromante*, l'autre destiné à résumer, comme dans l'*Argument* ancien, les parties de

la pièce qu'on ne représente pas et qui sont pourtant nécessaires à l'intrigue.

On peut dès à présent s'inscrire pour obtenir des places réservées à cette soirée, qui restera unique dans l'histoire du théâtre italien à Lyon à l'époque contemporaine, et qui marque le plus grand effort que la Société des *Soirées italiennes* ait tenté jusqu'ici (siège des *Sérats*, 2, rue Vauban ; secrétaire général, prof. Carlo Rapetti, 4, cours Gambetta).

Les Idées de la Jeunesse actuelle

Enquête de la « Revue Hebdomadaire » Après la publication des grandes Conférences de Paris qui ont pour sujet, cette année, « Chateaubriand » par M. Jules Lemaitre, et l'étude de « La Société sous le Second Empire », la « Revue Hebdomadaire » va commencer fin mars son enquête annuelle qui porte, cette année, sur « Les Idées de la Jeunesse actuelle ».

On sait toute la portée de ces grandes enquêtes qui ont successivement étudié, depuis 1908, la « Crise de la dépopulation », le « Parlementarisme », la « Constitution des partis en France », l'« Organisation des Ministères », et auxquelles ont collaboré dans le plus large élargissement MM. Aynard, Baudin, Paul Bourget, Denys Cochin, Eugène Fournière, Mgr Gibier, G. Thiébaud, de Foville, Lyon-Caen, Gide, Joly, Burlureau, Delafosse, F. Buisson, Ch. Maurras, M. Sembat, J. Piau, Paul Deschanel, J. Thierry, Marc Sangnier, Henry Maret, R. Jay, L.-C. Colson, E. Flandrin, Louis Barthou, G. Compagny, P. Doumer, C. Delombré, J. Méline, R. Millet.

La « Revue Hebdomadaire » s'est associée, cette année, à divers jeunes gens appartenant à toutes les activités et les idées intellectuelles, sociales et philosophiques : à la Jeunesse universitaire, médecins, artistes, industriels, agriculteurs, commerçants, jeunesse ouvrière, prêtres, soldats.

Prix des abonnements à la « Revue Hebdomadaire » illustrée de 20 pages sur papier couché, Paris et départements : 3 mois, 5 fr. 75 ; 6 mois, 10 fr. 50 ; 12 mois, 20 fr. — Abonnements combinés à la « Revue Hebdomadaire » et à la « Revue du Foyer » (revue destinée aux jeunes filles du monde et donnant toutes les conférences faites à l'Hôtel de la Fontaine, les deux revues : 12 mois, 26 francs, au lieu de 30 fr. ; 6 mois, 14 fr. 25, au lieu de 16 fr. 25. — Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

MÉDICALES ET SCIENTIFIQUES

Lachmi : Précis de bactériologie agricole. Cart., 5 fr., net, 4 fr. 50.

Victor Bahès : Traité de la rage. Broché, 16 fr., net, 14 fr. 50.

Lefas : Hématologie et cytologie. Cart., 4 fr., net, 3 fr. 50.

Ranjard : Surdiologie organique. Broché, 6 fr., net, 5 fr. 50.

Gastex : Consultations oto-rhino-laryngologiques. 6 fr., net, 5 fr. 50.

Louis Reutter : De l'embaumement avant et après Jésus-Christ, 10 fr., net, 9 fr.

Le Darny : Luxation congénitale de la hanche. Br., 15 fr., net, 13 fr. 50.

Laboré : Manuel d'obstétrique. Cart., 4 fr., net, 3 fr. 50.

Debove et Gourin : Formulaire de thérapeutique et pharmacologie. Relié, 7 fr., net, 6 fr. 25.

Marion : Leçons de chirurgie urinaire. Br., 10 fr., net, 9 fr.

Hertz : Constipation et troubles intestinaux. Br., 7 fr., net, 6 fr. 25.

Lallé : Le froid industriel et les machines frigorifiques. 5 fr., net, 4 fr. 50.

Flusin : L'industrie de l'aluminium. Cart., 3 fr. 50, net, 3 fr.

Pacottet et Guittionneau : Eaux de vie et vinaigres. Br., 5 fr., net, 4 fr. 50.

Carola : Engrais. Br., 4^e édition, 5 fr., net, 4 fr. 50.

Seltensperger : Précis d'agriculture. Br., 5 fr., net, 4 fr. 50.

Vuigner : Comment exploiter domaine agricole. Br., 5 fr., net, 4 fr. 50.

Dubos : Acide formique ou méthanoïque. Cart., 16 fr. 50, net, 15 fr.

Bachelier Louis : Calcul de probabilités, tome I^{er}. Br., 25 fr., net, 22 fr. 50.

Adhémar : Leçons sur les principes de l'analyse, tome I^{er}. Br., 10 fr., net, 9 fr.

Edmond Gain et Brocq Rousseau : Traité des foies. 16 fr., net, 14 fr. 50.

Wahl : L'industrie des matières colorantes organiques. 5 fr., net, 4 fr. 50.

Vuigner : Comment exploiter un domaine agricole. 5 fr., net, 4 fr. 50.

Champly René : Moteurs industriels et agricoles. 5 fr., net, 4 fr. 50.

Tous ces livres se trouvent à la Grande Librairie Médicale et Scientifique, A. MALDINE, 6, rue de la Charité, à Lyon.

Vente. — Achat de Bibliothèques. — Location. — Echanges. — Grandes galeries ouvertes. — Entrée libre.

Echos des Spectacles

GRAND-THEATRE. — Ce soir vendredi, à huit heures et quart, Werther, avec Mlle Alice Raveau ; *Le grand ballet*, d'après *Marie-Madeleine*.

CELESTINS. — Ce soir vendredi, à huit heures et demie, Mlle Bartet, de la Comédie-Française, dans *La Brebis Perdue*, avec M. Jacques Fenoux.

Samedi, *Monsieur Alphonse*, avec M. Duflos, Mmes Th. Kold, G. Gélut.

Dimanche en matinée, M. R. Duflos et Mme Périat dans *Le Duel*. En soirée, *La Dame aux Camélias*, avec M. Alexandre et Mlle Robine.

NOUVEAU-THEATRE. — Hier jeudi a eu lieu la première représentation de *La Tour de Nesle*, grand drame populaire.

THEATRE-CASINO-KURSAAL. — Continuation du Cycle du Concert. Ce soir, les danses Mollier.

THEATRE-CONCERT DE L'HORLOGE. — *Bichon Chéri* est bien le vrai vaudeville susceptible de distraire les foules ; sur une intéressante et amusante intrigue, trois tableaux se déroulent avec abondance de situations comiques, de jeux d'acteurs provoquant les éclats de rire successifs auxquels sont contrainsts les plus sceptiques. Maintenant, il faut constater que si ce délicat vaudeville est écrit dans une langue ultra-divertissante, les excellents comédiens de l'Horloge, par leur verve et leur entraînement, contribuent largement au prodigieux succès de gaité obtenu chaque soir par *Bichon Chéri*, qui constitue la plus grande Samedi 6 avril, gala, première de *Monsieur Caillou*, vaudeville-opérette à grand spectacle en 2 actes et 3 tableaux, de MM. Joulot, Arnould et Andrézy, encore un spectacle qui n'engendre pas la mélancolie.

SCALA-THEATRE. — Tour les jours, à deux heures et demie, et le soir, à huit heures et demie, spectacle de famille le plus intéressant et le meilleur marché de tous. Changement tous les deux semaines.

SKATING-RING LYONNAIS (boulevard Pommeroy). — Toujours grosse affluence et gros succès.

L'HYGIÈNE à l'ÉCOLE

L'ORGANISATION PRATIQUE DE L'HYGIÈNE STOMATOLOGIQUE

Par de Dr Louis CAILLON (1)

DEUXIÈME PARTIE

— (SUITE) —

On a fait contre le service effectué par plusieurs praticiens l'objection suivante : les petits malades passant d'une main à l'autre, les traitements ne sont pas achevés par le praticien qui les a commencés. Il serait facile d'organiser, pour répondre à cette objection, un service qui permette de ramener les mêmes enfants aux jours et heures où ils retrouveraient le même médecin.

7. La clinique dentaire entraîne-t-elle des dépenses qui soient justifiées ? Et elle en rapport avec l'utilité qui en résulte ? Personne n'oserait le nier. Si l'on tient compte, en effet, des souffrances et des maladies qui sont évitées grâce aux soins dentaires donnés à temps et surtout à la plus-value au point de vue de la santé et de la constitution, de la force physique et intellectuelle réalisée pour toute sa vie par chaque enfant traité, il devient évident que la valeur sociale des enfants a augmenté dans des proportions qui ne sauraient être comparées avec les

souffrances consacrées au service dentaire des écoles.

Si les municipalités étaient bien convaincues de la nécessité absolue des soins dentaires, il n'est pas un seul conseil municipal qui hésiterait à voter les crédits destinés à donner une solide constitution à chacun des enfants de la cité.

Il est très important, en effet, de prendre des mesures pour que les hommes de demain soient armés le mieux possible en vue des luttes de la vie.

Et les sommes affectées à la prophylaxie se retrouvent toujours plus tard. Celui qui dépense pour lutter contre les causes des maladies n'aura plus besoin de dépenser pour les maladies elles-mêmes.

TROISIÈME PARTIE

Cette troisième partie comprend :

1^o La question de l'hygiène stomatologique dans toutes les écoles.

2^o L'organisation pratique des cliniques stomatologiques dans les villes.

3^o Ce qu'on peut faire à la campagne.

1. ENSEIGNEMENT DE L'HYGIÈNE

LES TORPILLEURS DE L'AIR

En ce temps d'aviation à outrance, nous croyons être agréables à nos lecteurs, en leur offrant le nouveau volume **Les Torpilleurs de l'Air**, qui paraît aujourd'hui en librairie, éditée par M. Gabriel Voisin, l'ingénieur constructeur d'aéroplanes, a bien voulu consacrer au rêve grandiose de MM. Louis Gastine et Léon Perrin, Souhaitons avec les auteurs que ce « rêve d'aujourd'hui » soit la « réalité de demain ».

PREFACE

En me demandant une préface pour leur beau rêve de pérégrinations **Les Torpilleurs de l'Air**, MM. Louis Gastine et Léon Perrin m'ont inspiré tout d'abord le désir bien naturel de décliner cette proposition.

Pourquoi solliciter cette présentation d'un technicien dont la spécialité n'a aucun rapport avec les Lettres ? Les auteurs des **Torpilleurs de l'Air** insistent en m'affirmant qu'ils invocaient justement mon expérience technique, l'estimant préférable à toute autre pour l'appréciation d'une œuvre dont l'aviation est le principe.

C'était m'imposer l'acceptation de la tâche en me plaçant dans l'obligation, si je refusais, de risquer de desservir la cause du « plus lourd que l'air ».

Serré dans cet étroit moral, j'ai cédé ! Mais en croyant, je l'avoue, trouver quand même une honorable cécité dans la critique la plus sévère du livre au point de vue des théories générales et des détails de l'aviation qui sont de ma compétence.

Esprit déçu ! Dans l'azur enivrant des auteurs, j'ai vainement cherché les hérésies, les fautes, les erreurs de technique qui m'auraient permis de me dérober en alléguant le devoir de les condamner.

Le rêve qu'ils ont écrit pour enchanter les esprits les moins rêveurs et les plus positifs est la réalité de demain. Leurs conceptions s'imposent parce qu'elles sont rigoureusement induites d'une connaissance tout à fait exacte de l'état actuel de l'aviation. Leurs déductions ne sont point censurables parce qu'elles découlent avec une saine et sûre logique de la même documentation précise.

En le constatant, mes regrets se sont vite transformés en une satisfaction très vive, car s'il ne me convenait point d'avoir l'air de patronner une œuvre de pure imagination et de pure littérature, il m'est extrêmement agréable et licite, en revanche, d'approuver avec toute la force de mon modeste crédit un livre qui vulgarisera, par la magie déductrice dont il déborde, les données les plus vraies sur l'ensemble du mouvement et des mouvements aériens.

Dès que la conquête de l'atmosphère s'est affirmée par les triomphantes démonstrations des aviateurs, hardis Christophe Colomb de l'air, aussitôt popularisés avec une rapidité et un enthousiasme bien légitime, les gouvernements s'en sont préoccupés.

Ils ont prévu que dans un avenir prochain les conditions des guerres pourraient être singulièrement modifiées.

M'est-il permis de dire que si le monde de l'aviation s'est trouvé flatté des hautes préoccupations dont cette éventualité l'a fait l'objet, il n'a pu se réjouir des perspectives meurtrières qu'engendrent de tels succès.

La gravitation dans l'espace ne suggère pas des idées homicides, mais des aspirations infiniment plus hautes. Camille Flammarion l'a exprimé dans des termes d'une radiance envolée, cités fort à propos par MM. Gastine et Perrin. Et ceux-ci vont assurément au-devant des vœux de tous ceux qui ont goûté l'ivresse des pures régions de l'atmosphère, de tous ceux qui sont appelés à la sauvegarde du monde, en prédisant une inévitable neutralisation universelle de l'air au profit du Progrès et du bonheur de l'humanité.

Le moyen rationnel et pratique de l'obtenir conçu par les auteurs des **Torpilleurs de l'Air** sort curieusement du domaine des chimères et pourrait bien être une prophétique vision. En tous cas, il est de nature à favoriser cette belle neutralisation et, à ce titre seul, — mais elle en a bien d'autres ! — l'œuvre de MM. Gastine et Perrin inspirera une profonde estime ; elle provoquera sans doute des sympathies ardentes et des approbations fécondes.

Les premières ascensions aéronautiques de la fin du XVIII^e siècle firent naître spontanément des idées d'idées généreuses qu'atteste l'histoire. Or, il me semble touchant et réconfortant de remarquer qu'il y a vingt-six années d'intervalle une autre forme de la conquête de l'air, plus sûre et plus pratique, éveille les mêmes élans généreux, avec des visées d'une plus belle ampleur.

Par leur imagination fortement documentée, transportés dans l'azur mieux que par le meilleur des aéroplanes, MM. Gastine et Perrin y ont vu éclore une fleur du ciel qu'ils nous rapportent comme un gage de la paix future de l'Espace.

Puisse la suave odorance de cette céleste fleur calmer les haines, adoucir les compétitions qui troublent notre planète, et rallier dans un but de concorde ceux qui détournent leurs regards des fanges et du sang versé pour s'élever au-dessus des imperfections humaines.

Puisse la prochaine conférence internationale de La Haye proclamer cette « Paix du Ciel » qui donnera à tous, constructeurs, pilotes ou simples amateurs, la possibilité de réunir nos efforts sans être harcelés par l'affolante pensée de travailler peut-être pour « enrichir l'Achéron ».

Gabriel Voisin.

LE PORTFOLIO DU TOUR DU MONDE

Nous sommes heureux de donner à nos lecteurs la magistrale préface que M. Brieux, de l'Académie Française, a bien voulu consacrer au **Portfolio du Tour du Monde**, dont le premier fascicule vient de paraître.

Nous devons à l'obligeance de notre grand confrère le **Lyon Républicain**, éditeur de cette superbe publication, la communication de cette belle page.

PREFACE DE BRIEUX

Les esprits les moins observateurs aussi bien que les ennemis les plus malveillants ont dû reconnaître qu'il se produisait en France, en ce moment, un fait nouveau.

De quelque côté qu'on tourne les yeux, on constate un réveil de l'énergie française. Il est passé le temps où l'on pouvait reprocher à nos commerçants, à nos industriels, de se laisser conduire par la routine. Ils étaient semblables à ces pions fatigués qui marchent en somnolant, et qui avancent cependant. Aujourd'hui ils sont éveillés et grâce à eux, à nos savants, à nos soldats comme à nos philosophes, nous assistons à une véritable renaissance de notre patrie.

L'aéroplane en est le signe saisissant, mais avant l'aéroplane que nous avons fait nôtre, nous avions été les premiers inventeurs de la machine à coudre, de la bicyclette, de l'automobile, de la photographie sans fil, de la navigation sous-marine.

La France est longtemps restée assommée, étourdie du coup qu'elle a reçu il y a quarante ans. Elle avait perdu confiance dans son propre génie, et la puissance créatrice, l'initiative de toute une génération en ont été paralysées. Cette génération humiliée, redoutant l'effort, cette génération a disparu du champ où peuvent s'exercer les activités, et à sa place a surgi une génération nouvelle qui a certes gardé de nos désastres tout le souvenir, mais qui n'a pas été déprimée par eux, et qui est entrée en lice avec un regard clair et jeune, avec des muscles puissants et souples, avec un cœur ardent, avec le calme de la force saine et d'une énergie qui n'a pas besoin d'être provocatrice pour se faire reconnaître et saluer.

Cette heureuse réaction s'est augmentée ces temps derniers, d'un réveil du sentiment national dû à des événements extérieurs présents encore à toutes les mémoires. Nous sommes dans un de ces moments heureux qui se rencontrent dans l'histoire des peuples, et nos ennemis nous servent en voulant nous faire du mal.

Qui, jusqu'ici repliée sur elle-même, la France s'est élargie et a ouvert les yeux. Confiante en soi, après un long assoupissement, elle a repris conscience de ses mérites et de sa force. Constatant désormais de pouvoir porter un regard assuré sur tous les points de l'horizon politique, se sentant plus d'activités qu'elle n'en peut dépenser à l'intérieur de ses frontières, elle s'intéresse passionnément aux spectacles du dehors. Après s'être appliquée à la connaissance des littératures exotiques au point que les grands auteurs étrangers lui sont devenus presque aussi familiers que ses propres écrivains, elle s'est mise à l'étude des langues étrangères. Les grands problèmes de la politique extérieure qu'elle ignorait jadis — ou presque — prennent les mesquines querelles de la politique intérieure. Les nouvelles de la Révolution chinoise, par exemple, sont lues et commentées par tous, car tous savent que les chemins de fer et les télégraphes ont rétréci le monde, car nul n'ignore aujourd'hui que les faits politiques ou économiques qui se passent au fond de l'Extrême-Orient pourront avoir et auront certainement une répercussion sur les conditions de notre propre existence.

Il n'est pas jusqu'aux voyages qui, maintenant, ne tentent le moindre d'entre nous. On connaît la légende du Français, ignorant et casanier, que la moindre fugue hors de son pays effrayait et qui ne connaissait rien de ce qui se passe par delà de ses frontières. Eh bien, cette légende a vécu.

Le Français s'est décidé à sortir de chez lui et à voyager. Le petit cultivateur, l'ouvrier rural, le manœuvre, ne ressemblent plus à ceux d'autrefois dont la vie presque tout entière se passait dans le cercle décrit par l'ombre du clocher natal. Chaque dimanche, la bicyclette emporte les uns et les autres vers des horizons encore prochains, mais déjà nouveaux.

Le bourgeois agit de même, dans un rayon plus étendu, grâce à l'automobile, et les grands express aux machines gigantesques qui ont atteint la beauté par la puissance, conduisent les touristes à

travers la Sibérie, tandis que les paquebots confortables et rapides permettent de franchir sans fatigue les limites de l'ancien monde connu.

Le Français ne se contente pas d'explorer l'Europe ! L'Amérique lui est devenue familière. Il va en Chine, au Japon ; il affronte les plus longues traversées et le Transsibérien le ravit. Il va même à Tombouctou ! car il s'est aperçu que ce n'est pas difficile et qu'il n'y a pas d'instruction complète sans voyages.

On ne saurait trop encourager ces mœurs nouvelles. Chaque fois qu'on passe une frontière, c'est comme si l'on ouvrait une fenêtre sur des horizons nouveaux : on sent qu'il y a « autre chose » que ce que l'on avait vu jusqu'à et on s'aperçoit que l'on n'est pas le centre du monde. Le spectacle des efforts qui s'accomplissent chaque jour sur tous les points du globe élève, rend meilleur, plus tolérant et plus équitable ; la vue du mieux chez les autres fouette l'amour-propre ; la constatation de ses propres supériorités exalte le patriotisme et dispose à l'action généreuse.

Mais les voyages, s'ils sont faciles aujourd'hui, coûtent fort cher et seuls les favorisés de la fortune peuvent se permettre un tel luxe !

Tous, en effet, ne peuvent s'évader des obligations quotidiennes, mais voici que grâce à l'initiative d'un homme avisé, doublé d'un bon Français, chacun peut se donner l'illusion des plus belles randonnées. Feuilletez cet album si soigneusement édité qu'on m'a demandé de présenter au public, et dans votre feuillet, en admirant cette collection complète et exacte, en admirant ces belles photographies des sites et des monuments les plus célèbres du monde entier, vous pourrez, avec un peu d'imagination, faire le plus enchanteur et le plus complet des voyages. Sans doute, vous n'aurez vu que des images ; mais, outre qu'elles sont fidèles et heureusement choisies avec un incontestable souci artistique, elles suffiront à vous intéresser et à vous instruire ; elles vous donneront plus encore l'envie de voir les réalités qu'elles représentent. Quant à ceux qui ont vu et admiré, ils trouveront, à parcourir cet album, le plaisir le plus délicat et le plus savoureux : celui de se souvenir en rafraîchissant leurs admirations.

BRIEUX, de l'Académie Française.

Le rhumatisme a des sièges multiples, il affectionne surtout les articulations, les muscles, mais il peut aussi envahir les fibres lisses des organes viscéraux, ainsi que les aponeuroses. Le rhumatisme épidémique, qu'on confond avec les névralgies de la tête, en est une forme alors que le torticolis, la pleurodynie ou rhumatisme intercostal, le lumbago sont des formes de rhumatisme musculaire.

Mais quelle que soit la forme de ces rhumatismes, tous ont une véritable panacée dans le Baume Omega, médicament composé de salicylates, de jusquiame et de chloroforme et ayant un substratum huileux qui facilite encore la pénétration dans la peau de ces agents thérapeutiques. Le Baume Omega a une action rapide, durable, dépourvue de toute toxicité il n'irrite pas la peau. Ses applications externes nous préservent d'employer des remèdes internes toujours défavorables à la digestion. Baume Omega contre les rhumatismes, la goutte, les névralgies et les congestions viscérales d'origine arthritique, les entorses et les luxations, en vente dans toutes pharmacies. 1 et 2 fr. le flacon et 0,50 cent.

LE RAMEAU D'OLIVIER

LE RAMEAU D'OLIVIER. — La Société Amicale de Méridionaux, « Le Rameau d'Olivier », donnait, dimanche dernier, dans les salons du restaurant Bouveret, place des Terreaux, sa troisième fête mensuelle, qui a dépassé en succès les deux réunions précédentes.

L'un des vice-présidents de la Société, M. A. Pignatelli, professeur au lycée, a fait sa deuxième causerie sur Mistral. Cette fois, au lieu de parler de « Miréio » ou d'un autre poème du prince des Félibres, il a essayé de mettre en relief une autre face de ce génie si varié.

Qui se douterait que ce grand poète est aussi un délicat prosateur, qu'il y a en lui, comme en tout bon Provençal, un « gals-jà » amusant, qu'il narre avec brio des contes spirituels et croque avec les couleurs d'un Tintoret méridional des tableaux d'un réalisme savoureux.

Tel est le caractère du morceau qu'on peut cueillir dans « l'Armana provençal » de l'année 1880 et qui est intitulé « Li Carretiers », les charretiers. C'est la description de leur vie bruyante, de leurs mœurs pittoresques, à l'époque où la lointaine et belle route de France, sillonnée par d'innombrables véhicules, retentissait du son argentin des grelots et du claquement des fouets. Ce passé évanoui, le poète le ressuscite avec autant d'esprit que de vérité.

La lecture et le commentaire de l'érudite et distingué conférencier ont été suivis avec grand intérêt par un auditoire averti, qui

saissait bien les nuances du dialecte provençal, si riche et si imagé. Le **Rameau d'Olivier** mérite décidément son nom. Il y règne une parfaite harmonie qui résulte de l'accord de toutes les bonnes volontés. L'activité infatigable de son président, M. Julien, avocat à la Cour, assisté d'un conseil d'administration qui le seconde avec ardeur, y a fait naître et y entretient une vie intense qui se traduit par des fêtes d'une animation et d'un intérêt croissants.

MALADES ! CONVALESCENTS ! ENFANTS ! ESTOMACS DELICATS !

ESSAYEZ : LE RECONSTITUANT MOYNE

CELÉE STÉRILISÉE

Préparée exclusivement avec de la volaille, du Jambon d'York et des légumes frais.

60 Grammes DE RECONSTITUANT MOYNE font un repas.

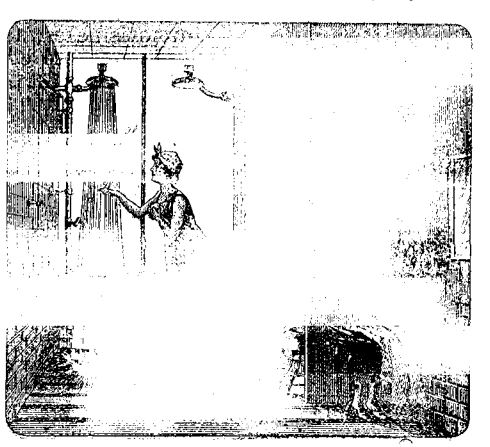
Prix du flacon : 1 Franc.

Livraison ou Expédition, à domicile.

En vente chez le fabricant : **MOYNE**, 11, Place de la Miséricorde, LYON.

Téléphone : 2.49

PETITES DOUCHES LYONNAISES



Bains par Asperersion 0.30

4 ÉTABLISSEMENTS A LYON

48, rue de la République. 278, avenue de Saxe. 7, cours Lafayette. 7, grande rue de Cuire.

FLANELLE VÉGÉTALE ET QUATE DE PIN

MAISON SCHMIDT-VERRIER, 5, place Bellecour, LYON.

A. LABBEY, 5, place Bellecour, LYON.

Lavage hygiénique du Dr Jaeger.

AU CHEVAL BLANC

Spécialité de Linoléum pur légal et incrusté, Tapis, Moquette, Tolle orlées

Grand choix de dessins nouveaux et des premières marques

BÉRARD Maison de confiance

La plus ancienne de Lyon, fondée en 1810

32, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

Téléphone 49-39

Horlogerie-Bijouterie

Réparations en tous genres

Travail consciencieux - Prix Modérés

LOUIS BERTIN

Rue de la Charité, 40

(LYON)

LA VOITURE DU DOCTEUR

Berliet

EN SERVICE D'HIVER

ÉCOLE BERLITZ

13, Rue de la République, 13

18^e Année à LYON Téléphone 28-77 338 Répétitions dans la soirée

ENSEIGNEMENT DES LANGUES

Anglais Italien Allemand Espagnol Russe, Japonais — Français pour les Étrangers

22 PROFESSEURS NATIONAUX

Docteurs ou Graduates d'Universités Étrangères ou Diplômés d'Écoles Commerciales Supérieures

Cours et Leçons Particulières

Étude littéraire : Préparation aux Examens et Concours. Étude Pratique : Préparation aux Voyages et aux Situations Commerciales

ÉCOLE ANSTETT

226, Avenue de Saxe, 226

9^e Année LYON 9^e Année

PRÉPARATION

1^{re} Aux divers BACCALURÉATS

2^{re} AUX ÉCOLES NATIONALES d'Agriculture, d'Arts et Métiers d'Architecture

3^{re} AUX ÉCOLES LYONNAISES de Commerce, Centrale, Chimie et Tanneries Dentaire, Vétérinaire

4^{re} Aux Concours de Certaines Administrations (Finances, Contributions, Postes et Télégraphes)

PIANOS AURAND-WIRTH

Aurand & Bohl Succ^r

48, Rue de la République - LYON - Téléphone 36-93

Choix immense de **PIANOS** - Prix de fabrique

Grande location - Très bons pianos d'occasion

Représentants de PLEYEL

GRANDS PIANOS A QUEUE DE CONCERT - REMISE AUX DOCTEURS ET ÉTUDIANTS

HYGIA Produits Alimentaires Diététiques

FARINE POUR RÉGIME

CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES

Sous forme de crème et flocons

PÂTES ET LÉGUMES DÉCORTIQUÉS

Spécialement recommandés aux estomacs délicats

ALIMENTATION DES ENFANTS ET CONVALESCENTS

A. CARDOT & H. BERQUET, 37, Quai Pierre-Seize, LYON

Fabrication Française la plus ancienne et la plus importante. Téléphone 48-10

BANDAGES - ORTHOPÉDIE

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE - ARTICLES DE CAOUTCHOUC

BAS A VARICES

Maison MIGNOT

LYON + 6, Place des Jacobins + LYON

TÉLÉPHONE : 50.14

SPECIALITÉS : Bandages sans ressorts. — Pelotes pneumatiques perfectionnées. — (Sangle-corset, modèle déposé). — Bas sans couture, sur mesure. — Sangles et Ceintures, tous modèles sur ordonnances médicales.

Remise à MM. les Docteurs et Étudiants

FABRIQUE DE COURONNES

DES

GALERIES MORTUAIRES

13 et 15, Rue Paul Chenavard, 13 et 15

LE PLUS GRAND CHOIX

LE MEILLEUR MARCHÉ

Tout est marqué en chiffres connus

MAISON DE CONFIANCE

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE

MOBILIER ASEPTIQUE

Installation de cliniques et Hôpitaux. — Electricité médicale

Maison LAFAY & SOUEL

Fournisseurs de l'Université et des Hôpitaux Civils et Militaires

Bureaux et Magasins : 16, rue de la Barre LYON

Téléphone : 32-85. — Ateliers de construction : 8, quai de l'Hôpital. — Téléphone : 32-85

Eaux MINÉRALES NATURELLES

Anc. Mais. CHASTAGNER, J. CACHAT, B. SALLAVARDO

DESSAUX

2 et 4, rue des Célestins, LYON

Téléphone 48-17

SERVICE RAPIDE A DOMICILE

AMEUBLEMENTS DE TOUS STYLES

Location, Réparation, Installation

Maison V^o ROBIN & ses Fils

FONDÉE EN 1858

Atelier et Magasin : 38, Quai Gallien, LYON

(Ancien Quai de la Charité)

Conditions spéciales pour les Étudiants et les membres de l'Université lyonnaise

G^o BAZAR DE L'HOTEL-DE-VILLE

Place des Terreaux LYON R. d'Algérie, r. Constantine

PRIX FIXE Maison de confiance vendant le meilleur marché TEL. 25-43

JEUX - JOUETS - PAPIETERIE - LAMPISTERIE - PARFUMERIE - AMEUBLEMENT

LITERIE - COUTELLERIE - CHAUSSURES - ARTICLES DE MENAGE - BROSSERIE - VANNERIE

PORCELAINE - MAROQUINERIE - BONNETERIE - BLANC - ARTICLES DE VOYAGE

ENTREE LIBRE — Livraisons à domicile — **ENTREE LIBRE**

LA GRANDE MAISON

PARIS

Succursale LYON

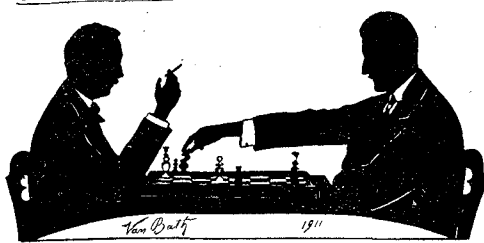
Pl. de la République

Téléphone 15.62

VÊTEMENTS et TROUSSEAUX

COMPLETS pour Hommes, Jeunes Gens, Enfants.

Toujours à l'affût de la Mode.



PARTIE N° 19
Jouée au Cercle Lyonnais des Echecs
Tournoi 1912
Gambit Ecossais

M. RAZE M. PELLISSIER

1. P 4 R P 4 R
2. C 3 FR C 3 FD
3. P 4 D P 4 D
4. F 4 R F 4 R

Ce coup constitue le Gambit Ecossais, il permet le développement rapide des Blancs.

5. P 3 FD P 3 P
6. F 4 R F 4 R

Le coup juste était R 1 F ; 8 D x F+ — P 3 D ; 9 D x P F — D 3 FR, avec peu de différence entre les jeux.

8. D x F P 3 D
9. D x P F D 3 FR

Evidemment, si 10 D x D, après C x D, les noirs auraient un bon développement.

11. R 1 F C 3 TR
12. D 3 FR C 5 CR
L'échange donnait aux blancs un avantage de position.

13. F 4 FR Avec l'intention de le placer à 3 CR. C 3 FR !

Si maintenant les blancs jouaient P 5 R, les noirs riposteraient par C 4 D ! F 5 CR ?

F 3 R semble meilleur. D 2 FR
15. CR 4 TR F x C
16. C 5 FR C 4 D
17. P x F R 2 D
18. TD 1 R+ TD 1 R ?

Il est bien évident que si D x P ; 20 D x P+, etc. avec une attaque gagnante, mais il eût été préférable de jouer TR 1 C suivi de TD 1 FR avec une forte attaque sur le P blanc à 5 FR. Le coup du texte compromet la partie des noirs.

20. C 3 FR C x F
La encore T x T ; 21 T x T — T 1 FR était meilleur.

21. D x C T x T
22. T x T D x P 7 TD ???
La suite — T 1 FR était nécessaire. D 2 FR
(Commencement d'une jolie combinaison)
24. P 6 FR+ R 1 D
25. C 5 CR



Après le 25^e coup des blancs

Il ne pouvaient jouer D x P, les blancs auraient riposté par 26. C 6 R+ si R 1 FD — 27. C 8 FR, avec une attaque gagnante et si les noirs jouaient 26. R 1 R ; 27. C x P+ double — R 2 F — ; 28. C 5 D — D 3 TR le meilleur ; 29. D 7 D+R 3 C ; 30. T 6 R et gagnent.

26. P x P T 1 CR
Forcé si D x P ; 27. C 6 R gagnent.
27. D 4 FR ! très joli. C 4 R
Si T x P ; 28. D 8 F+ et gagnent.
28. D 8 FR D 1 R
29. P 4 FR !!!

Cette fin de partie est fort bien menée par M. Raze. R 2 D

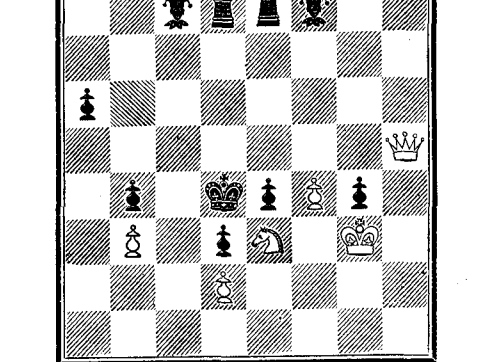
Si D x D ; 30. P x D et fait D — T x D ; 31. C 6 R+ et gagnent. R 3 FD
30. D 5 FR+ R 3 P
31. P x C T x P
32. T 1 FD !

Une jolie combinaison. R 3 CD
33. D 2 FR+ P 4 FD
34. P x P T x C
35. P 7 D !!! gagnent la Tour.

Les noirs abandonnent.
En effet, si D x P — 36. D 6 FR+ gagnent la Tour et si D 1 D ; 37. D 3 R et gagne.

PROBLEME N° 19 (2 points)
Loyd

NOIRS, 10 pièces



BLANCS, 6 pièces
Mat en deux coups

SOLUTION DU PROBLEME N° 17

1. F 7 FR+ R 4 R
2. C 3 FR+ R 4 FR
3. C 3 R mat.
1. F 5 FR R 4 R
2. R 6 FD P 4 D
3. P 4 D mat.

Solutions justes : Mmes Miette, Callet, Viand ; Mlle Goldfeld ; MM. Genin, Girardot, Tampia, Brotonnière, C. Callard, Girardon, Noailon, Mouterde, Raynaud, H. Callard.

Les dames présentes au Cercle dimanche dernier ont été agréablement surprises de l'envoi de fleurs de M. Tampia. Le Comité adresse ses remerciements à notre critique accoutumée.

EN PASSANT.

Nota. — Prière d'envoyer les solutions et toutes correspondances à En. Passant, Académie de Billard et d'Echecs, 31, rue de la Martinière, à Lyon.

ARTICLES POUR TOUS SPORTS
A. TUNMER & Co
13, Rue de la Charité, LYON
Patins à roulettes, Football
ET SPORTS D'HIVER
CATALOGUE GRATUIT ET FRANCO

ÉCOLE DE Culture Physique
19, Place Bellecour, LYON
Méthode scientifique du Professeur AUG. CLAUDE
SANTÉ - FORCE - BEAUTÉ PLASTIQUE
Augmentation du tonus de la peau, de la capacité pulmonaire, de la force musculaire, de la rapidité de l'assimilation.
DIMINUTION DE L'OBESITÉ
Leçons d'anatomie et de physiologie pratiques

LA SOIF DE VIVRE. — Puisque les difficultés de l'existence, la concurrence incessante dans la lutte pour la vie rendent encore plus pénibles pour nous les petits maux douloureux, tels que les migraines, les névralgies et toutes les douleurs à siège et à cause variables, nous devons chercher à ne pas nous laisser arrêter dans cette « soif de vivre » qui caractérise notre époque de surmenés, de névroses. Nous aimons dès lors les médicaments à action rapide, durable, qui nous enlève l'inutile douleur ; aussi les malades donnent-ils toute leur confiance aux **CACHETS RONZIERE**, ce nouveau spécifique contre les névralgies, migraines, douleurs rhumatismales, maux de dents ou troubles de la puberté et de la ménopause. Les **CACHETS RONZIERE** ont mérité toute l'attention du corps médical par l'ingénieuse association des substances chimiques qui le composent et par leur absence de toxicité, même dans un emploi continu.
CACHETS RONZIERE, 0 fr. 20 le cachet ; 2 fr. la boîte de 12. Toutes les pharmacies et en gros **GRANDE PHARMACIE UNIVERSELLE**, rue de la Bourse, 51, XIII.
D^r R. T.

FARINES POUR REGIMES
Diabète, dyspepsie, entérites, etc.
PAINS ET PATES AU GLUTEN
Légumes secs toujours renouvelés
H. LENOIR
12, Place de la Miséricorde, LYON

ANIODOL
LE PLUS PUISSANT
Antiseptique Désodorisant
Sans Mercure, ni Cuivre — Ne tache pas — Ni Toxique, ni Caustique.
OBSTÉTRIQUE — CHIRURGIE — MALADIES INFECTIEUSES
SOLUTION COMMERCIALE au 1/100^e (Une grande cuillerée dans 1 litre d'eau pour usage courant).
PUISSANCES (Établies par M^r FOUARD, Ch^e à l'INSTITUT PASTEUR)
BACTÉRICIDE 23.40 sur le Bacille typhique
ANTISEPTIQUE 52.85
Celles du Phénol étant : 1.85 et du Sublimé : 20.
SAVON BACTÉRICIDE A L'ANIODOL 2%
POUDRE D'ANIODOL INSOLUBLE remplace l'iodoforme
Echant^{rs} S^r à l'ANIODOL 32, Rue des Mathurins, PARIS — SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS.

GOUTTE, RHUMATISMES
NÉVRALGIES
et toutes
DOULEURS
soulagées immédiatement
par le
BAUME
D'AMYLÉNDOL CARRA
étudié et employé
depuis 1901
dans les Hôpitaux de Lyon
LE TUBE : 2 FRANCS
Toutes pharmacies
et aux
LABORATOIRES CARRA
VERDUN-sur-le-DOUBS
(S.-et-L.)

FOURNITURES GÉNÉRALES
LUNETTERIE ET OPTIQUE
Pince-nez et Lunettes depuis 1 fr. 50

P. ROUVIERE
OPTICIEN-OCULARISTE
39, Cours de la Liberté, LYON

CHAUSSURES ROUSSON
35, rue Victor-Hugo, 35
LYON
FORMES AMÉRICAINES ET FRANÇAISES
TOUS LES GENRES
Luxe — Fatigue — Grand choix — Tous les prix
SPÉCIALITÉ DE COUSU MAIN
Modèles spéciaux pour uniforme
Remise à MM. les Officiers

RICINOPALMINE Lagoutte
à base d'huile de Ricin pure désodorisée
édulcorée et parfumée
Nouveau PURGO-LAXATIF
doux, prompt et sûr sans aucune toxicité
goût agréable, le meilleur pour les enfants
ÉCHANTILLON ET LITTÉRATURE SUR DEMANDE
5, Boulevard des Brotteaux — LYON
LABORATOIRE DE PHARMACOLOGIE GALÉNIQUE

MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ
Villa des Roses
62, Route de Francheville
Saint-Irénée, LYON
Téléphone N° 41-60
Grands Parcs avec Pavillons d'isolement
pour le traitement des Maladies Nerveuses
et de la Neurasthénie.
SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES
Convalescence — Cure de Régime — Hydrothérapie

MAISON DOUÉ
Maurice COMTE, Succès^r
Place de la Charité, LYON
MACHINES à COUDRE ET à TRICOTER
"New-Orléans" — "Lex" — "Liberator"
CYCLES LEX COURSE, LUXE
POÈLE à PÉTROLE "ÉQUATOR"
Garanti sans odeur ni fumée
TÉLÉPHONE 0-44

Hors Concours **DEMANDEZ SUC SIMON** Liqueur Select Très Digestive DÉLICIEUSE A L'EAU GLACÉE
PARIS 1900 LONDRES 1905 PARTOUT LE

MAISONS HENRI ESDERS
Magasins d'Habilllements
A LA GRANDE FABRIQUE DE PARIS
67-69, Rue de la République (Angle de la rue Comfart), LYON
Nos COMPLETS
25-32-38-45-55 fr.
PARDESSUS DEMI-SAISON
26-32-38-45-55 fr.
Demander notre Catalogue contenant 24 Échantillons de nos Séries Réclame
Nous informons notre Clientèle de la réorganisation complète de notre rayon de
VÊTEMENTS SUR MESURE
Nous nous sommes appliqués à offrir des QUALITÉS de tissus exceptionnelles, une VARIÉTÉ extraordinaire de dessins en tous genres et de dernières nouveautés. Ces Vêtements seront d'une COUPE irréprochable et particulièrement soignée comme FAÇON.
COMPLETS VESTON SUR MESURE, 42-48-55-65-75 fr.

UN PROGRÈS REEL
Le savoir, l'intelligence et l'activité peuvent se transformer en capital, par l'assurance sur la vie ; aussi, cette forme merveilleuse d'Épargne se propage-t-elle très rapidement de nos jours.
Ce qui importe, c'est de rechercher la Compagnie qui offre le maximum d'avantages, puisque la nouvelle loi de contrôle les met toutes sur le même rang au point de vue de la sécurité.
LA MONDIALE, administrée par les Notabilités Financières et Industrielles du Nord, donne l'assurance au meilleur marché (tarif minimum imposé par le Ministère du Travail) et répartit en outre à ses assurés la totalité de ses bénéfices (11 % de la prime depuis sa fondation).
Elle donne, en outre, la police la plus claire et la plus libérale.
Pour tous renseignements, écrire ou s'adresser :
A M. H. DE LA GRANDVILLE, directeur, 70, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

ASSUREZ - VOUS
CONTRE
LES ACCIDENTS
à LA
Préservatrice
— LYON —
9, Rue de la République
TÉLÉPHONE 13-30

DIVORCES
Etude de M^r PIDARD, avoué à Lyon, 91, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Divorce
D'un jugement rendu par défaut par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon, le trente et un janvier mil neuf cent douze, enregistré, expédié ;
Entre :
Madame Jeanne-Claudine-Antoinette LONGUEVILLE, épouse de M. Louis-François RIVOIRE, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais autorisée à résider séparément à Lyon, ci-devant, rue Saint-Cyr, et actuellement, 105, rue de la Pyramide ;
Assistée judiciairement par décision du bureau de Lyon du treize avril mil neuf cent dix ;
Demanderesse comparant par M^r PIDARD, avoué ;
Et :
M. Louis-François RIVOIRE, employé, domicilié à Lyon, ci-devant, 18, quai de Vaise, et actuellement sans domicile ni résidence connus en France ;
Défendeur défaillant faute de constitution d'avoué ;
D'une part ;
D'autre part ;
Il appert :
Que le divorce a été prononcé entre les époux RIVOIRE-LONGUEVILLE, aux torts et griefs du mari.
M^r PIDARD, avoué, a occupé dans l'instance pour Madame RIVOIRE
Art. 247 du Code civil.
La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance rendue

CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES
pour pieds difformes et jambes raccourcies
SYSTÈME NOUVEAU pour le REDRESSMENT des PIEDS BOITÉS ET PARALYSÉS
Semelles pour pieds plats
Faux pieds articulés
APPAREIL SIMULÉ POUR COXALGIE
luxation et autres
A. DÉAGE
ORTHOPÉDISTE BREVETÉ S.G.D.G. FRANCE ET ÉTRANGER
FOURNISSEUR DES HÔPITAUX
16, Rue Bellecordière + LYON

PAPIERS PEINTS
SALUBRA-ÉMAIL Spécialités pour installations hygiéniques de Cliniques, Salles d'opérations, etc.
Maison A. ROLLET
J. PERRET neveu Successeur
LYON, 23, Rue Victor-Hugo, 23, LYON

HIPPOSARCINE ROY
Suc musculaire intégral exprimé à froid, le plus riche en azote
Glycogène, hémoglobine, phosphates et fer. Une cuillerée à bouche
contient tous les principes actifs de 125 gr. de viande crue
Spécifique des tuberculoses, de l'anémie, de tout état de consommation, d'affaiblissement
Précieux dans les périodes de croissance, de grossesse, d'allaitement
SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES
Vente en Gros : GIVAUDAN, LAVIROTTE & Co, 8, Quai des Brotteaux, LYON
ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE A MM. LES DOCTEURS

MAISON SPÉCIALE DES PRODUITS
Pour
Régimes Alimentaires
Aimé SUTY, Directeur
LYON — 8, Rue de la République, 8 — LYON
La Maison se tient à la disposition de MM. les Médecins pour échantillons et littérature qui peuvent les intéresser